

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Suite à la convocation du 24 septembre 2026, annonçant l'annulation du Comité du 25 septembre, faute de quorum

Le Comité Syndical s'est réuni de plein droit à Aire sur la Lys le 2 octobre 2026

Etaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, Mariage-Desreux, MM. Bezirard, Dieusart, Dissaux, Hocq, Leclercq

Etaient excusés :

Mme Duwicquet, MM. Barbarin, Beauchamp, Blondeau, Caillieret, D'argy, Houssin, Ledoux, Legrand, Mequignon, Monpays, Perin, Waymel

Pouvoir de :

Mme Duwicquet donne pouvoir à M. Dissaux

Vu le rapport n° 18-26

OBJET : TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DU SYNDICAT APRES L'ATTRIBUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCES DE RENOVATION DES INSTALLATIONS D'AIRE-SUR-LA-LYS

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ENGAGER la trajectoire budgétaire présentée dans le rapport comme suit :

- Augmentation de 0,07 €/m³ au 1^{er} janvier 2027
- Augmentation de 0,05 au 1^{er} janvier 2028
- Augmentation de 0,05 au 1^{er} janvier 2029

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que le prix du m³ pratiqué par le SMAEL à partir du 1^{er} janvier 2027 est de 0,5044 €/m³

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir et prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision

ADOPTÉ à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

VOTANTS : 8+1 pouvoir

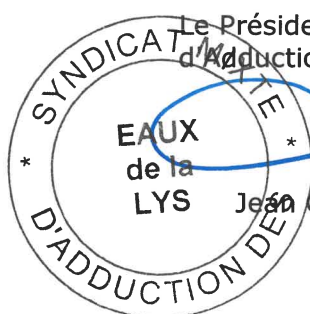
POUR : 9

CONTRE : X

ABSTENTION : X

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys



Jean Claude DISSAUX

OBJET : Trajectoire budgétaire du syndicat après l'attribution du marché global de performances de rénovation des installations d'Aire-sur-la-Lys

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2026 a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché global de performances au Groupement Veolia pour un montant de 119.413.563 € hors taxes.

Ce marché est conclu pour une durée de 8 ans dont les 5 premiers sont consacrés à la réalisation des travaux.

Dès les offres connues, une analyse de l'impact financier de cette décision a été menée.

L'augmentation du prix du m³ est calculée à 15,41 centimes d'euros.

Le prix actuel est composé comme suit :

- Part Exploitant au 1^{er} janvier 2026 : 0,3544 €/m³
- Part Smael : 0,08 €/m³

Total : **0,4344 €/m³**

L'Agence de l'Eau perçoit une redevance qui a été portée à 0,06482 €/m³ en 2025, le prix total facturé aux abonnés s'élève donc à 0,4992 €/m³ (les éléments développés à la suite de ce rapport ne prennent pas en compte cette redevance dont le SMAEL ne maîtrise pas l'évolution).

L'intégration de l'augmentation dans les perspectives budgétaires du syndicat est calculée en fonction des propositions de facturation contenues dans les offres.

Un pic d'investissement se produit en 2028-2029. Ce qui a conduit à préconiser une augmentation du prix du m³ sans lissage, ce qui signifie un prix au m³ de 0,5885 €/m³ dès le 1^{er} janvier 2027.

Cette hypothèse est apparue immédiatement impossible à supporter pour les principaux abonnés du service.

Des lissages ont été étudiés.

Chaque hypothèse entraîne une augmentation de la dette, les emprunts étant anticipés à un taux de 4 %.

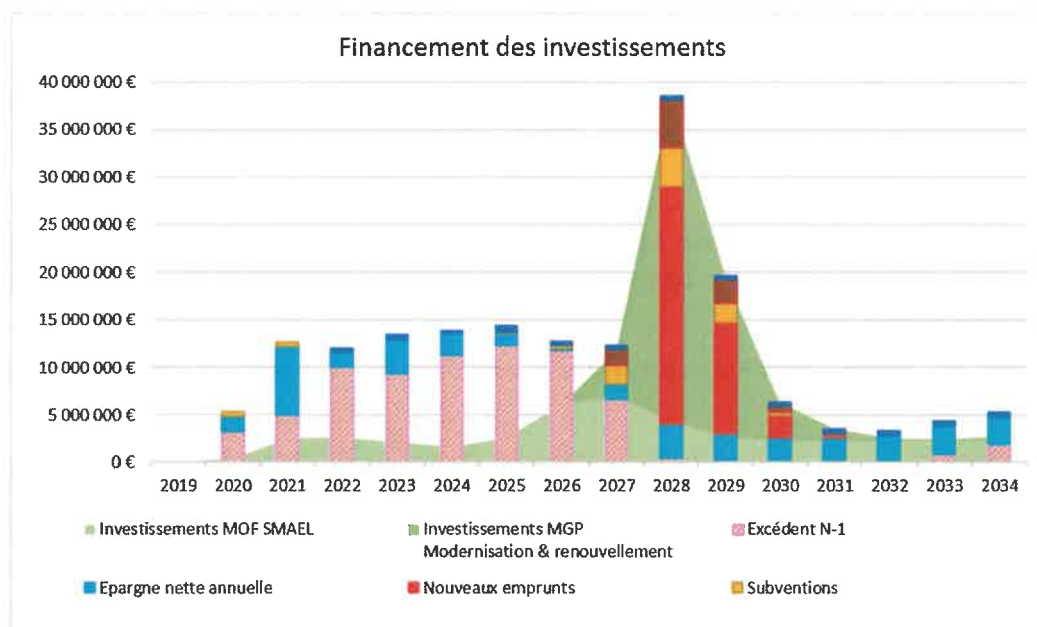
Il convient en outre de préserver une capacité de désendettement qui soit conforme aux critères retenus pour qualifier l'équilibre budgétaire d'un budget de collectivité tel que le SMAEL. Il est convenu de considérer qu'une capacité de désendettement supérieure à 10 ans constitue une situation critique, les services de la DDFIP estimant que ce taux ne doit pas dépasser 9 ans.

L'hypothèse qui semble correspondre aux contraintes des principaux abonnés, tout en préservant l'équilibre budgétaire du syndicat, est la suivante :

- Augmentation de 0,07 €/m³ au 1^{er} janvier 2027
- De 0,05 au 1^{er} janvier 2028
- De 0,05 au 1^{er} janvier 2029.

A noter que cette construction budgétaire entraîne une augmentation plus importante qui passe donc de 0,1541 à 0,17 €/m³.

A noter également que ce prix est actualisé de 2% par an à partir de l'année N-1.
 Cette hypothèse de lissage débouche sur les résultats figurant dans le graphique suivant :



L'équilibre budgétaire du SMAEL est très exposé à la fluctuation des volumes vendus. L'assiette contractuelle retenue dans le cadre de l'appel d'offres était établie à 24.000.000 m³ annuels.

Les ventes d'eau sont encadrées par des conventions passées avec les abonnés du service. Elles déterminent un volume annuel et, en ce qui concerne la Métropole Européenne de Lille, un volume mobilisable supplémentaire.

Les volumes de base sont respectivement de 18.000.000 m³ et de 4.000.000 m³ pour la MEL et la CALL, ce qui donne 22.000.000 m³ annuels.

Le volume supplémentaire annuel de la MEL est de 6.000.000 m³. Il est systématiquement mobilisé depuis 2019, année durant laquelle la gestion dynamique de la ressource a été mise en pratique.

On constate donc à partir de 2019 une évolution sensible des volumes vendus :

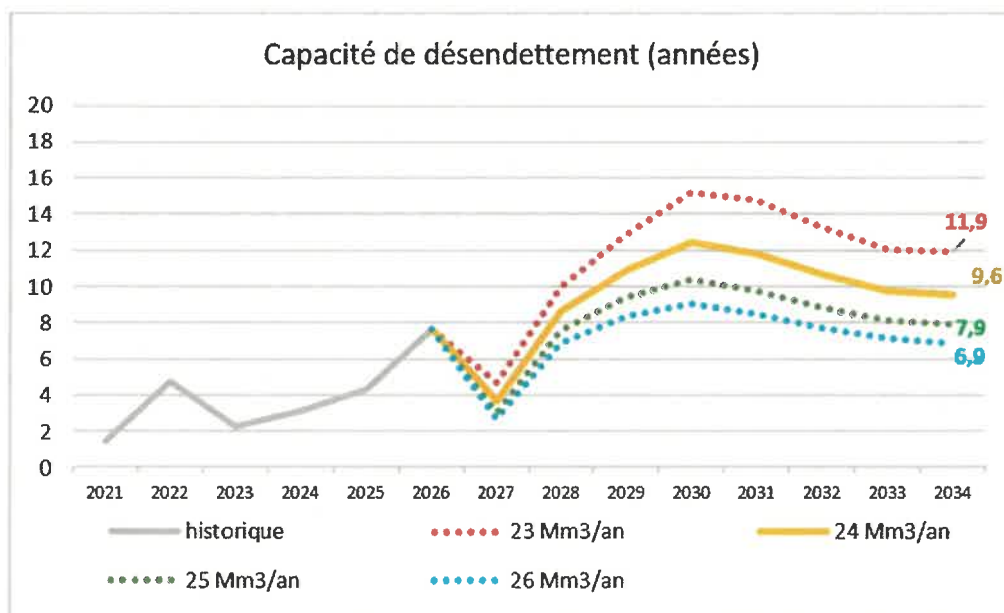
Historique de production du SMAEL	
Année	Volume (m3)
2004	15 530 830
2005	17 183 659
2006	19 827 334
2007	15 470 292
2008	15 798 344
2009	16 097 106
2010	17 617 273
2011	18 587 566
2012	20 451 199
2013	18 878 712
2014	18 177 958
2015	17 976 884

2016	18 457 638
2017	19 288 956
2018	19 657 695
2019	25 797 036
2020	28 551 195
2021	28 066 900
2022	25 997 323
2023	28 999 238
2024	27 397 798
2025	24 791 956

La moyenne de production s'établit à 27.000.000 m³ annuels de 2019 à 2025 alors qu'elle est de 19.000.000 m³ pour les 7 années qui précèdent.

Ces données incitent à tabler sur des productions à venir sensiblement plus conséquentes que les 24.000.000 m³ retenus pour l'appel d'offres. Il est cependant essentiel de noter que les années sèches se multiplient, et qu'en 2025, la production n'a pas atteint 25.000.000 m³ malgré le déclenchement du soutien d'étiage qui permet d'augmenter le débit de la rivière, et donc les volumes prélevables, en pompant dans la nappe souterraine à Verchin.

Différents scenarii ont été étudiés, ils figurent ci-dessous (échéance du graphique en 2034, à l'issue du marché donc) :



L'hypothèse de lissage retenue paraît donc acceptable puisqu'elle limite la capacité de désendettement à 9,6 ans avec une projection en termes de production de 24.000.000 m³ annuels qui peut paraître prudente.

La maquette budgétaire présentée prend en compte la poursuite des investissements hors MGP déjà programmés par le SMAEL et chiffrés à 13 M€ (construction du troisième réservoir de Prêmesques, réfection des réservoirs de Prêmesques et Aire, travaux de renouvellement des canalisations).

Elle intègre un régime de croisière de 1,6 M€ annuels de dépenses de gestion courante (hors forfait d'exploitation) qui est conforme aux données retenues dans le cadre du DOB 2026.

Le plan d'action agricole est évalué à 3,1 M€ durant 4 ans, il s'agit
pourrait évoluer dès l'année prochaine en fonction de plusieurs éléments :

- L'Agence de l'Eau s'est engagée oralement à soutenir ce plan à hauteur de 70 %, cela doit être confirmé,
- Cette confirmation suivra le dépôt du projet qui est actuellement suspendu au résultat d'une consultation en cours afin de désigner l'AMO de cette opération, c'est ce résultat qui fournira une approche chiffrée plus précise. Cette procédure aboutit en octobre prochain,
- 650 exploitants agricoles sont concernés par cette démarche. Il est bien sûr impossible de connaître a priori le taux d'adhésion aux évolutions qui leurs seront proposées.

Le projet de plan d'actions sera donc transmis à l'Agence de l'Eau en octobre prochain. Il permet le déclenchement des aides financières de l'Agence pour les travaux que va entreprendre le SMAEL. Celles-ci excluent les opérations de réhabilitation et ne concernent donc que les constructions neuves.

Les taux retenus sont de 10 % du montant des travaux éligibles pour les subventions et de 15 % pour les avances remboursables.

Le scenario présenté dans ce rapport conduit donc à une augmentation du prix du m³ au 1^{er} janvier 2027 de 0,07 €, ce prix passant donc de 0,4344 à 0,5044 €.

Deux augmentations de 0,05 € aux 1^{ers} janvier 2028 et 2029 devront également être appliquées. Ces données pourront toutefois être affinées en cours d'exercice en fonction des dépenses effectives et des volumes vendus. Il importe de retenir à ce propos que le contrat prévoit des coefficients de modulation qui entraînent une diminution du forfait si les volumes augmentent et a contrario, une augmentation de ce forfait s'ils diminuent.

L'augmentation est significative mais elle avait été anticipée lors des débats budgétaires menés par le Comité syndical.

Le prix du m³ en 2029 sera donc d'environ 0,60 €/m³, il se situera alors dans la moyenne basse des prix pratiqués en France pour une production d'eau provenant d'une ressource superficielle avec adduction lointaine, les prix relevés par l'AMO du SMAEL se situant entre 0,60 et 1 € le m³ en 2026.

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- La validation de la trajectoire budgétaire présentée dans ce rapport,
- L'augmentation du prix du m³ pratiqué par le SMAEL à hauteur de 0,5044 €/m³ au 1^{er} janvier 2027,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le **18 SEP. 2026**

Le Président du Comité Syndical



Jean-Claude DISSAUX